




## Repères :

[Département des Yvelines](#) [3]

[Faire](#) [4]

[SOLIHA](#) [5]

## Documents :

 [Présentation du programme "Habiter Mieux"](#) [6]

## Contact :

Renseignements :

01 39 07 78 51 ou [contact.yvelines@solih.fr](mailto:contact.yvelines@solih.fr) [7]

Depuis le 1er janvier 2019, le Conseil départemental relance, en partenariat avec la délégation yvelinoise de l'Anah, le Programme d'intérêt général (PIG) « Habiter Mieux ».

- **Objectif :** lutter contre la précarité énergétique en accompagnant, sur 5 ans (2019-2023), 6000 propriétaires yvelinois pour réaliser des travaux de rénovation énergétique de leur logement qui visent à réduire leurs factures et améliorer le confort thermique de leur habitation.
- 66 M€ d'aides aux travaux sont consacrés par l'Etat, l'Anah et le Conseil départemental des Yvelines à ce programme.

Sont concernés :

- Les propriétaires occupants de logements de plus de 15 ans sous conditions de ressources
- Les copropriétés de plus de 15 ans, composées à 75% de lots d'habitation occupés en résidence principale, ayant une étiquette énergétique inférieure à D et un taux d'impayés entre 8% et 25% selon la taille de la copropriété.

## Un accompagnement personnalisé et des aides financières pour vous aider à réaliser vos travaux

Habiter Mieux finance un bouquet de travaux, c'est-à-dire un ensemble de travaux réalisés simultanément : le changement du système de chauffage ou le remplacement d'une chaudière pour un modèle plus performant, l'isolation intérieure ou extérieure des murs, ou encore des travaux d'isolation des combles.

Grâce à Habiter Mieux, un propriétaire peut bénéficier, en fonction de ses ressources, d'une aide pouvant aller jusqu'à 10 000 €, à laquelle peut s'ajouter une prime « Gain énergétique » pouvant aller jusqu'à 2 000 € ainsi qu'une aide du Conseil départemental des Yvelines.

Deux opérateurs conseil ont été missionnés par le

Département pour accompagner les propriétaires concernés dans la définition et le financement de leur projet.

Pour vérifier l'éligibilité de vos revenus, consultez : [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr) <sup>[2]</sup>

▼ **Coordonnées**

SOLIHA Yvelines Essonne  
3 rue de la Porte de Buc  
78000  
Versailles

+

-

Leaflet | OSM Mapnik

---

**Source URL:** <https://www.chanteloup-les-vignes.fr/article/le-departement-des-yvelines-et-lanah-vous-aident-a-renover-votre-logement>

**Liens**

- [1] [https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplsvignes/files/styles/large/public/image/article/solilah\\_affiche\\_a3\\_general\\_bd.jpg?itok=r3dDhDgO](https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplsvignes/files/styles/large/public/image/article/solilah_affiche_a3_general_bd.jpg?itok=r3dDhDgO)
- [2] <http://monprojet.anah.gouv.fr>
- [3] <https://www.yvelines.fr>
- [4] <https://www.faire.fr>
- [5] <https://yvelines.essonne.soliha.fr>
- [6] [https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplsvignes/files/document/article/habiter\\_mieux\\_3volets.04.pdf](https://www.chanteloup-les-vignes.fr/sites/chantelouplsvignes/files/document/article/habiter_mieux_3volets.04.pdf)
- [7] <mailto:contact.yvelines@solihha.fr>